

# Charte de collaboration RTS - EPFL

## Préambule

La RTS Radio Télévision Suisse, succursale de la Société Suisse de Radiodiffusion et télévision (RTS), et l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) sont toutes deux au service du public. Elles contribuent, chacune dans leurs domaines d'activités respectifs, au débat de société, à la transmission des connaissances et du savoir, à la libre formation de l'opinion, au développement des usages numériques du public et au rayonnement de la Suisse occidentale et au-delà, ceci en collaboration avec d'autres entités suisses et internationales (pour l'EPFL: avec les autres membres du Conseil des EPF; pour la RTS: avec les autres entités de la SSR, notamment Swissinfo, et ses partenaires suisses et internationaux, notamment TV5 Monde).

La RTS et l'EPFL sont des acteurs majeurs de la révolution digitale, qui transforme en profondeur leurs métiers et domaines d'activités ainsi que la société.

Le rapprochement de la RTS et de l'EPFL s'inscrit donc dans un esprit de dialogue avec le public, d'ouverture et de collaboration mutuelle entre les communautés de l'EPFL et de la RTS, de par leurs rôles individuels particuliers dans le fonctionnement de la société du savoir, du soutien à l'exercice de la démocratie, ainsi que comme acteurs de l'innovation sociale et digitale.

Par leurs collaborations, la RTS et l'EPFL apportent une contribution de valeur aux enjeux de la société suisse et de leurs organisations respectives.

## Objet de la Charte

La présente Charte définit les principes de collaboration et de gouvernance pour les coopérations que la RTS et l'EPFL développeront en lien avec leurs domaines d'expertise respectifs dans la perspective de l'implantation de la RTS sur le campus de l'EPFL et du rapprochement des deux institutions.

Les questions logistiques et techniques liées à l'utilisation des infrastructures de l'EPFL et de la RTS feront l'objet d'accords distincts.

## Objectifs des collaborations

La RTS et l'EPFL nouent des collaborations dans le but de :

- créer un site intégré et ouvert au public, qui permette d'établir un lien fort tant avec la population qu'entre les communautés de la RTS et de l'EPFL
- renforcer leurs missions de service au public de la Suisse francophone, notamment en favorisant le débat démocratique et l'accès à l'information, spécialement envers le jeune public, la formation de l'opinion et l'éducation à la science et aux médias
- utiliser les compétences de l'EPFL et de la RTS dans la digitalisation pour renforcer le positionnement de la Suisse romande et de la Suisse sur le plan international dans l'innovation digitale, en particulier dans le domaine des médias, du patrimoine et des outils de transmission de savoir
- établir des bonnes pratiques en matière de collaboration qui serviront d'exemple au plan national (notamment au sein du CEPF et de la SSR) ou qui pourraient être répliquées au niveau international (notamment au sein de l'Union Européenne de Radio-Télévision et d'European Association of Communication Professionals in Higher Education)

## Principes de collaboration

Les collaborations que mettent en place la RTS et l'EPFL s'inscrivent dans le cadre des **principes fondamentaux de leurs cultures respectives**, en particulier :

- La liberté rédactionnelle : les rédactions de la RTS déterminent leurs choix éditoriaux en toute indépendance, sans que l'EPFL ne cherche à les influencer. La RTS veille à ne pas favoriser l'EPFL dans son traitement éditorial.
- La liberté académique : chaque professeur de l'EPFL choisit les domaines scientifiques dans lesquels il travaille et la RTS n'influe pas sur les choix académiques.
- La non-exclusivité : chaque institution peut collaborer librement avec d'autres partenaires.
- Open science : sauf exception dûment acceptée par l'EPFL et par la RTS, les recherches de l'EPFL menées dans le cadre de collaborations avec la RTS sont traitées de la même manière que les autres résultats de recherche de l'EPFL, en vue de publication, ou de valorisation. Dans tous les cas où cela est possible, ces résultats sont rendus publics par les canaux de communications de l'EPFL et en vertu du principe de science ouverte.

-

- La transparence et la visibilité : la RTS et l'EPFL communiquent clairement et régulièrement, à l'égard tant de leurs parties prenantes que du public en général et sous réserve des besoins de confidentialité et de protection du secret des affaires, sur leurs projets de collaboration afin de renforcer la confiance en leurs institutions. Toute communication publique est décidée d'entente entre la RTS et l'EPFL.
- La vision : les collaborations menées par la RTS et l'EPFL poursuivent des objectifs pertinents pour leurs parties prenantes et publics respectifs.

## Gouvernance

Une instance de coordination réunissant des représentant·es de la RTS et de l'EPFL veillera à la mise en œuvre de la présente Charte en promouvant, monitorant et facilitant les projets de collaboration entre les deux institutions.

L'EPFL et la RTS sont libres de lancer et réaliser des projets dans le cadre de leurs compétences respectives. Elles favorisent par ailleurs le lancement de projets stratégiques et prioritaires en coordonnant leurs intérêts réciproques et en y allouant des ressources adéquates.

Fait à Lausanne le 21 avril 2023.

Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne :

Radio Télévision Suisse :

Martin Vetterli

Pascal Crittin

Président

Directeur